

## Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale  
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale		
Date de réception : <span style="font-size: 1.2em;">21/12/18</span>	Dossier complet le : <span style="font-size: 1.2em;">21/12/18</span>	N° d'enregistrement : <span style="font-size: 1.2em;">2018-3707</span>

**1. Intitulé du projet**

Projet d'extension de l'école Joachim du Bellay, de construction d'une salle d'évolution et de réalisation d'une zone de stationnement

**2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)**

**2.1 Personne physique**  
Nom XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX Prénom XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX

**2.2 Personne morale**  
Dénomination ou raison sociale : Commune de Thouaré-sur-Loire  
Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale : Serge MOUNIER, maire de Thouaré-sur-Loire

RCS / SIRET 

2	1	4	4	0	2	0	4	2	0	0	1	1	0
---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---

 Forme juridique : Collectivité territoriale

**Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1**

**3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet**

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie <i>(Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))</i>
41	Aires de stationnement ouvertes au public, dépôts de véhicules et garages collectifs de caravanes ou de résidences mobile de loisirs.
a)	Aires de stationnement ouvertes au public de 50 unités et plus.

**4. Caractéristiques générales du projet**

**Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire**

**4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition**  
La Commune de Thouaré-sur-Loire assure la maîtrise d'ouvrage d'un projet d'aménagement urbain qui intègre les éléments suivants :

- L'extension de l'école Joachim du Bellay, rue de la Maurienne, côté sud, en remplacement de la zone utilisée, à l'heure actuelle, à des fins de stationnement (elle accueille, à ce jour, 392 élèves ; avec l'extension, elle sera susceptible d'en accueillir 616) ;
- La construction d'une salle d'évolution, rue de la Maurienne, côté nord, face à l'école, d'une capacité de 66 personnes ;
- La création d'une zone de stationnement, ouverte au public, rue de la Maurienne, côté nord, face à l'école, à l'est de la salle d'évolution ; cette zone de stationnement, d'une capacité de 59 places, sera destinée aux personnes utilisant ou fréquentant l'école et la salle d'évolution ;
- La création d'une zone de stationnement non ouverte au public, rue de la Maurienne, côté nord, face à l'école, à l'ouest de la salle d'évolution ; cette zone de stationnement, d'une capacité de 23 places, sera destinée au personnel travaillant au sein de l'école et de la salle d'évolution.

L'extension de l'école s'inscrit au sein d'un périmètre qui délimite une superficie de 11771.2 m<sup>2</sup> ; les autres composantes du projet sont localisées à l'intérieur d'un périmètre qui délimite une superficie de 3617 m<sup>2</sup>.

#### **4.2 Objectifs du projet**

Le projet a pour objectif premier de mettre à niveau les capacités de l'école Joachim du Bellay vis-à-vis du nombre d'élèves qu'elle sera amenée à accueillir dans les années à venir (passage de 392 à 616).

Cette extension, en continuité des bâtiments existants de l'école Joachim du Bellay, sera réalisée au droit d'une zone dédiée, à l'intérieur du périmètre actuel de l'école, au stationnement. C'est pourquoi une zone de stationnement sera réalisée, de l'autre côté de la rue de la Maurienne, face à l'école, en remplacement.

Une salle d'évolution, destinée à être utilisée comme salle d'éducation physique et sportive par les élèves de l'école Joachim du Bellay (de plus, certaines associations à vocation sportive pourront utiliser les locaux le soir et en dehors des créneaux horaires scolaires), sera construite immédiatement à l'ouest de la zone de stationnement évoquée.

L'ensemble va contribuer à l'amélioration de la sécurité routière au droit du site, à l'amélioration de la qualité de l'accueil et de la qualité de l'instruction dispensée aux élèves.

#### **4.3 Décrivez sommairement le projet**

##### **4.3.1 dans sa phase travaux**

La phase travaux du projet va comporter les étapes suivantes :

- Phase 0 : période de préparation.
- Phase 1 : réalisation de la zone de stationnement et de la salle d'évolution.
- Phase 2 : réalisation de la restauration provisoire, de la cour élémentaire et de la restauration provisoire.
- Phase 3 : réalisation de l'extension de la restauration.
- Phase 4 : réalisation des classes élémentaires.
- Phase 5 : réalisation de l'école maternelle, de la salle des enseignants, des aménagements extérieurs et finalisation des stationnements.

Le planning de déroulement des travaux est le suivant (cf. annexe facultative F-01) :

- Phase 0 : 2 mois, mai et juin 2019.
- Phase 1 : 14.5 mois, de début juin 2019 à mi-août 2020.
- Phase 2 : 2 mois, juillet et août 2019.
- Phase 3 : 8 mois, de début octobre 2019 à fin mai 2020.
- Phase 4 : 5 mois, de début novembre 2019 à fin mars 2020.
- Phase 5 : 7 mois, de mi-novembre 2019 à mi-juillet 2020.
- Mise en service : début septembre 2020.

La phase travaux va comporter des interventions de terrassement en déblai et en remblai puis de construction de bâtiments, y compris la réalisation de l'ensemble des réseaux nécessaires au bon fonctionnement de l'ensemble des installations.

##### **4.3.2 dans sa phase d'exploitation**

Dans sa phase exploitation :

- L'école va accueillir les élèves ; elle connaîtra un fonctionnement classique d'établissement scolaire, rythmé par le calendrier éducatif.
- La salle d'évolution va accueillir les élèves sur les créneaux horaires scolaires ; elle accueillera, en dehors de ces créneaux, certaines associations à vocation sportive.
- La zone de stationnement à l'est de la salle d'évolution va accueillir des véhicules légers en lien avec le fonctionnement de l'école et de la salle d'évolution. Son utilisation sera liée au fonctionnement de l'école (arrivée des élèves le matin, départ d'une partie des élèves en fin de matinée, retour des élèves en début d'après-midi et départ des élèves en fin de journée) et de la salle d'évolution (pour la partie de l'activité en dehors des créneaux horaires scolaires).

**4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?**

*La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).*

Le projet global (extension de l'école + construction d'une salle d'évolution + réalisation d'une zone de stationnement) est soumis aux procédures suivantes :

- Au titre du Code de l'environnement : dossier de déclaration loi sur l'eau.
- Au titre du Code de l'urbanisme : permis d'aménager et permis de construire.

**4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées**

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Superficie du projet global (extension de l'école + construction d'une salle d'évolution + réalisation d'une zone de stationnement)	15 388,2 m <sup>2</sup>
Nombre de places de stationnement ouvertes au public	59
Nombre de places de stationnement non ouvertes au public	23
Capacité de la salle d'évolution	66

**4.6 Localisation du projet**

**Adresse et commune(s) d'implantation**

Rue de la Maurienne  
44 470 THOUARE-SUR-LOIRE

**Coordonnées géographiques<sup>1</sup>** Long. 0 1° 26' 22" 06 Lat. 47° 15' 32" 28

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° : 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ : Long. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" \_\_\_ Lat. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" \_\_\_

Point d'arrivée : Long. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" \_\_\_ Lat. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" \_\_\_

Communes traversées :

**Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6**

**4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?** Oui  Non

**4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?** Oui  Non

Sans objet.

**4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?**

<sup>1</sup> Pour l'outre-mer, voir notice explicative

## 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site de projet est situé à l'extérieur de tout périmètre de ZNIEFF ; les plus proches de la zone d'étude sont les suivantes : type 1, n°520006602, Zones humides et îles de la Loire, de Sainte-Luce-sur-Loire à Mauves, marais de la Seilleraye ; type 2, n° 520013069, Vallée de la Loire à l'amont de Nantes. Elles sont localisées à 900 m du site de projet à vol d'oiseau. Cf. annexe facultative F-02.
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Sans objet.
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Sans objet.
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Sans objet.
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Sans objet.
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le territoire de la commune de Thouaré-sur-Loire est couvert par le Plan de prévention du bruit dans l'environnement de Nantes Métropole, adopté à l'unanimité le 10/02/2017 par le Conseil Métropolitain.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Sans objet.
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site de projet est localisé à l'extérieur de tout périmètre de zone humide réglementaire.

<p>Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?</p> <p>Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Le territoire de la commune de Thouaré-sur-Loire est concerné par le Plan de prévention du risque inondation de la Loire amont, approuvé le 12/03/2001.</p> <p>Il est également concerné par l'Atlas des zones inondables Loire - Divatte.</p> <p><input type="checkbox"/> Aucun autre plan de prévention des risques naturels et/ou technologiques ne concerne le territoire de la commune de Thouaré-sur-Loire.</p>
<p>Dans un site ou sur des sols pollués ?</p>	<input type="checkbox"/>	<p><input checked="" type="checkbox"/> Sans objet.</p>
<p>Dans une zone de répartition des eaux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<p><input checked="" type="checkbox"/> Sans objet.</p>
<p>Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?</p>	<input type="checkbox"/>	<p><input checked="" type="checkbox"/> Sans objet.</p>
<p>Dans un site inscrit ?</p>	<input type="checkbox"/>	<p><input checked="" type="checkbox"/> Sans objet.</p>
<p><b>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</b></p>	<p>Oui</p>	<p>Non</p>
<p>D'un site Natura 2000 ?</p>	<input type="checkbox"/>	<p><input checked="" type="checkbox"/> Lequel et à quelle distance ?</p> <p>Le site de projet est situé à l'extérieur de tout périmètre de protection des milieux naturels. Les sites Natura 2000 les plus proches sont les suivants : Vallée de la Loire, de Nantes aux Ponts de Cé et ses annexes (FR52120002, directive oiseaux ; FR5200622, directive habitats). Ils sont localisés à 900 m du site de projet, à vol d'oiseau. Cf. annexe facultative F-02.</p>
<p>D'un site classé ?</p>	<input type="checkbox"/>	<p><input checked="" type="checkbox"/> Le site de projet est situé à l'extérieur de tout site classé. Le site classé le plus proche est localisé à plusieurs kilomètres.</p>

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
<b>Ressources</b>	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Sans objet.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Sans objet.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Phase travaux : elle sera à l'origine, en l'état actuel des calculs, d'un excédent de matériaux d'un volume de 5 950 m <sup>3</sup> environ. D'une part, la poursuite des études techniques va viser à réduire nettement ce volume ; d'autre part, le maître d'ouvrage va étudier les solutions de valorisation du volume excédentaire qui résultera de la finalisation des études. L'objectif est de s'approcher au plus près de l'équilibre déblai / remblai et de valoriser / réutiliser un maximum du volume des matériaux.  Phase exploitation : sans objet. Sans objet.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Milieu naturel</b>	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Phase travaux : l'extension de l'école sera réalisée sur une zone dédiée, en l'état actuel, au stationnement. La salle d'évolution et les zones de stationnement, à l'est et à l'ouest de cette salle, seront réalisées sur des espaces végétalisés qui n'accueillent aucune espèce patrimoniale. Les haies existantes seront préservées. Des espaces verts seront créés en lien avec les aménagements.  Phase exploitation : sans objet.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Phase travaux : le site d'accueil du projet est située à l'extérieur de tout périmètre Natura 2000. Les périmètres les plus proches sont situés à 900 m. Les travaux seront réalisés à l'intérieur d'un périmètre limité ; il s'agira de travaux simples de terrassement et de construction. Ils seront sans incidence négative sur les objectifs de conservation des sites Natura 2000.  Phase exploitation : le fonctionnement de l'école, de la salle d'évolution et des stationnement sera, lui aussi, sans incidence négative sur les objectifs de conservation des sites Natura 2000.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Phase travaux : compte-tenu des éléments présentés ci-dessus (ligne "Natura 2000"), elle sera sans incidence négative sur les "autres zones à sensibilité particulière". Phase exploitation : compte-tenu des éléments présentés ci-dessus (ligne "Natura 2000"), elle sera sans incidence négative sur les "autres zones à sensibilité particulière".
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Phase travaux : la réalisation des zones de stationnement et de la salle d'évolution va entraîner la disparition des espaces végétalisés existants (3617 m <sup>2</sup> ). Le projet comprend la réalisation / conservation d'espaces verts pour une superficie de 513.3 m <sup>2</sup> . La réalisation de l'extension de l'école sera sans incidence négative sur les espaces naturels car elle sera réalisée en lieu et place de la zone de stationnement existante. Phase exploitation : idem que la phase travaux.
<b>Risques</b>	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Sans objet.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site du projet est situé à l'extérieur de la zone considérée comme inondable par le PPRI Loire amont. Il est également situé à l'extérieur de l'emprise considérée comme inondable par l'Atlas des zones inondables Loire - Divatte.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Phase travaux : sans objet. Phase exploitation : sans objet.
<b>Nuisances</b>	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Phase travaux : elle va impliquer la circulation sur la rue de la Maurienne et à l'intérieur des emprises de travaux, d'engins de chantier. La rue et les rues adjacentes connaîtront la même circulation qu'en l'état actuel car l'école va rester en fonctionnement pendant la durée des travaux. Phase exploitation : elle sera sans incidence négative sur les déplacements et les trafics : cf. annexe facultative F-03.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Phase travaux : elle sera à l'origine d'un accroissement des nuisances sonores, lié à l'intervention des engins. Cette augmentation sera négligeable (nombre réduit d'engins destinés à intervenir, caractéristiques techniques des engins, du planning des travaux - en journée, entre le lundi et le vendredi). Phase exploitation : elle sera sans incidence négative sur le bruit par rapport à la situation actuelle.

<b>Emissions</b>	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Phase travaux : elle sera à l'origine d'odeurs liées à l'activité des engins. Ces odeurs seront très faiblement imperceptibles compte-tenu des travaux à réaliser (type, volume, planning).
		<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Phase exploitation : elle ne sera à l'origine d'aucune incidence négative sur les odeurs.
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Phase travaux : elle sera à l'origine de vibrations, consécutives à l'activité des engins, notamment au cours des phases de terrassement ou encore lors de la mise en oeuvre des fondations des bâtiments. Ces vibrations seront de faible ampleur et leur durée sera limitée.
		<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Phase exploitation : elle ne sera à l'origine d'aucune vibration.
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Phase travaux : elle sera à l'origine d'émissions lumineuses, liées au travail des engins, sans incidence négative car temporaires et diurnes.
	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Phase exploitation : elle sera à l'origine d'émissions lumineuses, dues à l'éclairage extérieur du parking de la salle d'évolution (20 lux moyen réglementaire au niveau du parvis et des cheminements vers les places PMR ; 10 lux pour le reste). Le fonctionnement sera réglé sur une horloge astronomique.	
	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Phase travaux : elle sera à l'origine de rejets dans l'air, consécutifs à l'activité des engins de chantier. Ces rejets seront de faible quantité, compte-tenu du nombre réduit d'engins destinés à intervenir et de la durée limitée des travaux. Ces rejets seront sans incidence négative notable sur la qualité de l'air.
				Phase exploitation : elle ne sera à l'origine d'aucun rejet dans l'air.
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Phase travaux : elle sera à l'origine d'eaux pluviales qui rejoindront le réseau existant après traitement (décantation, filtration) ; une éventuelle pollution accidentelle sera retenue à l'intérieur de la zone de travaux.
				Phase exploitation : elle sera à l'origine d'eaux pluviales qui seront, en partie infiltrées dans le sol, en partie rejetée dans le réseau public existant, après régulation et traitement.
	Engendre-t-il des effluents ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Phase travaux : elle sera à l'origine de la production d'eaux usées qui ne seront pas rejetées au réseaux mais recueillies au sein de dispositifs particuliers, en application du règlement d'assainissement de Nantes métropole.
				Phase exploitation : elle sera à l'origine de la production d'eaux usées supplémentaires, liées à la fréquentation de la salle d'évolution et de l'augmentation mesurée du nombre d'élèves à l'école.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Phase travaux : elle sera à l'origine d'une production de déchets non dangereux et inertes (liés à la réalisation des travaux, aux fournitures, etc.) qui seront recueillis, triés et, autant que possible, valorisés.
				Phase exploitation : elle sera à l'origine d'une production de déchets inertes, liés au fonctionnement de l'école et de la salle d'évolution ; ces déchets seront recueillis, triés et, autant que possible, valorisés.

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Phase travaux : elle va consister à réaliser des aménagements après obtention d'un permis d'aménager et d'un permis de construire. L'aboutissement de ces procédures actera le respect des documents d'urbanisme en vigueur et l'absence d'incidence négative sur le patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager.  Phase exploitation : idem que la phase travaux.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Phase travaux : elle sera sans incidence négative sur les activités humaines existantes à l'intérieur de la zone de projet.  Phase exploitation : idem que la phase travaux.

**6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquelles :

Sans objet.

**6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquels :

Sans objet.

**6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :**

Le projet a été conçu et sera réalisé en application strictement et concrètement la séquence éviter - réduire - compenser. Les principales mesures ERC relatives au projet sont les suivantes :

- Évitement de toute incidence négative sur les haies.
- Réduction de la superficie aménagée afin qu'elle soit limitée aux stricts besoins fonctionnels.
- Réduction des incidences négatives de l'imperméabilisation sur la quantité et la qualité des eaux pluviales restituées au réseau et aux milieux aquatiques par mise en œuvre de l'infiltration d'une part, de dispositifs de stockage des eaux pluviales permettant de limiter le rejet dans les réseaux puis dans les eaux superficielles à 3 l/s/ha à concurrence de l'événement de période de retour T = 50 ans. Le projet intègre les prescriptions du zonage eaux pluviales qui deviendra opposable à l'entrée en application du PLU de Nantes métropole (avril 2019).

La liste exhaustive et définitive des mesures ERC (i.e. celles supra complétées par des mesures, autres, mineures) sera présentée et détaillée dans le dossier de déclaration loi sur l'eau.

L'annexe facultative F-04 jointe à cette demande présente cette liste exhaustive en leur état actuel de définition.

**7. Auto-évaluation (facultatif)**

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet d'extension de l'école Joachim du Bellay a été conçu et sera réalisé en application strict et concrète de la séquence ERC, au sein d'un site déjà urbanisé (pour l'extension de l'école), au sein d'un site ne présentant aucun enjeu milieu naturel et biodiversité (pour la salle d'évolution et la zone de stationnement).

Ce projet comporte un ensemble de mesures d'évitement et de réduction qui permettent une absence d'incidence négative résiduelle après réalisation des travaux et aménagements. Le dossier de déclaration loi sur l'eau présentera le détail de la réflexion menée.

Compte-tenu de l'absence d'enjeux, compte-tenu de l'absence d'incidence négative résiduelle, compte-tenu de l'instruction loi sur l'eau à venir, le projet doit être dispensé d'évaluation environnementale.

**8. Annexes**

**8.1 Annexes obligatoires**

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publié</b> ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

## 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Annexe F-01 : Planning de déroulement de l'opération. Annexe F-02 : Localisation du site de projet au regard des périmètres d'inventaire et de protection des milieux naturels. Annexe F-03 : Note relative au trafic et aux déplacements. Annexe F-04 : Mesures d'évitement et de réduction.

## 9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à Thouaré-sur-Loire

le, 30/11/2018

Signature

*Le Maire,  
Serge HOUANIER*



The seal is circular with the text 'MAIRIE DE THOUARÉ-SUR-LOIRE' around the top and '(L.-A.N.)' at the bottom. In the center, there is a coat of arms featuring a figure holding a staff and a cross, with a sun above. The seal is stamped over the signature.

